

Modalités du retour à la normale pour le réseau de transport urbain « cara'bus »

Depuis le 16 mars dernier, le réseau de transport « Cara'bus » a, par étapes, réduit l'offre de transport disponible sur le territoire de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique : le réseau secondaire (dessertes scolaires) est suspendu depuis le 16 mars et le réseau principal (dessertes urbaines) fonctionne sur réservation (transport à la demande) depuis le 1^{er} avril.

Le réseau principal reprendra son fonctionnement normal, à 100 %, à compter du mardi 12 mai (lignes 10 à 14 et 21 à 25). La montée à bord des véhicules continue d'être effectuée par la porte arrière. La vente à bord n'est également toujours pas permise.

Afin d'accompagner l'ouverture échelonnée dans le temps des établissements scolaires et tenir compte des nouvelles règles sanitaires à bord des véhicules, **le réseau « cara'bus » va progressivement réactiver le réseau secondaire (lignes à vocation principalement scolaire).** Dès la semaine prochaine, à compter du mardi 12 mai (en raison de la prérentrée des enseignants le lundi 11 mai), les lignes assurant la desserte des écoles primaires ouvertes seront réactivées aux horaires traditionnels et aux points d'arrêt habituels.

À partir du mardi 12 mai, les élèves du RPI regroupant les communes de Floirac, Mortagne-sur-Gironde Brie-sur-Mortagne et Boutenac-Touvent seront transportés vers leurs établissements. À partir du jeudi 14 mai, les élèves du RPI regroupant les communes d'Arces, Chenac-Saint-Seurin d'Uzet, Épargnes et Barzan et ceux du RPI regroupant les communes de Corme-Écluse et de Grézac seront acheminés vers leurs établissements. Cette réouverture progressive, pour la semaine du mardi 12 au vendredi 15 mai, concerne environ 60 % du réseau secondaire. La montée à bord des véhicules continue d'être effectuée par la porte arrière. La vente à bord n'est également toujours pas permise. **À compter du lundi 18 mai, la totalité des lignes nécessaires au transport des collégiens et lycéens redémarreront.**

Concernant les mesures sanitaires en vigueur à bord des véhicules, **le port de masque de protection est obligatoire à bord des véhicules du réseau pour les passagers à partir de onze ans.** Le respect des mesures de distanciation sanitaire en vigueur s'impose à bord des véhicules du réseau. De ce fait, la moitié des sièges des bus, autocars et minibus du réseau seront neutralisés. Les sièges inutilisables seront clairement identifiés au moyen de stickers et chevalets. Un marquage au sol spécifique facilitera le respect par les passagers des distances de sécurité. Des mesures particulières de désinfection des véhicules sont prises par recours à une société de nettoyage et usage de produits virucides spécifiques.

Pour tout renseignement complémentaire :

- contact « cara'bus » : 0 810 810 977
- Par courriel sur le site de « cara'bus » : www.carabus-transport.com rubrique « Nous contacter ».